

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGOIS
SÉANCE DU 2 AVRIL 2024 À 18 HEURES 30

N° DEL2024_049 : ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES - HOMMES - PLAN
TRIENNAL D' ACTIONS 2024-2026 ET RAPPORT 2023

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 2 avril 2024 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en date du 26 mars 2024.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Michel TREBOSC

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Philippe GRANIER, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Madame Cindy PERLIN-COCQUART

Membres excusés :
Messieurs Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Laurence PUJOL (pouvoir à Michel FRANQUES), Gilbert HANGARD (pouvoir à Roland GILLES), Patrick BLAY (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Fabienne MENARD (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Eric GUILLAUMIN (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Bernard DELBRUEL (pouvoir à Elisabeth CLAVERIE), Christine TAMBORINI (pouvoir à Thierry DUFOUR), Alfred KROL (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX)

Conseillers communautaires en exercice : 50 titulaires et 10 suppléants

Quorum : 26

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 AVRIL 2024

N° DEL2024_049 : ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES - HOMMES - PLAN TRIENNAL D'ACTIONS 2024-2026 ET RAPPORT 2023

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Marc VENZAL, rapporteur,

Les dispositifs des articles L 132-1 à L 132-4 du code général de la fonction publique ont institué le principe de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'action triennal visant à assurer l'égalité professionnelle dans les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunales de plus de 20 000 habitants, après consultation du comité social territorial.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les communes de plus de 20 000 habitants doivent également établir un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Il présente la synthèse des données relatives aux effectifs de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois développe sa politique de ressources humaines dans un contexte en perpétuel évolution, guidée par les mêmes principes d'équité, de transparence, de professionnalisme, de performance, de bien-être au travail et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois doit renouveler son plan triennal pour les années 2024 à 2026, sachant que le dernier a pris fin au mois de juin 2023. Il s'agit aujourd'hui de poursuivre et développer au sein des services la dynamique engagée, tout en s'appuyant sur l'existant et les projets déjà réalisés ou en cours.

Pour établir ce nouveau plan, deux groupes de travail se sont tenus avec les partenaires sociaux. Deux des trois sections de représentants du personnel y ont participé. L'objectif était de décider d'actions concrètes et réalistes.

Ce plan d'action, structuré en quatre axes, s'articule autour des thématiques suivantes :

- évaluer, prévenir et traiter d'éventuels écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;
- favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Avec ce plan d'action pour l'égalité professionnelle, la communauté d'agglomération de l'Albigeois, à son échelle et dans sa responsabilité d'employeur, souhaite contribuer à un enjeu de société majeur et parvenir à des résultats concrets et mesurables. S'appuyant sur cette feuille de route pour ces trois prochaines années, la communauté d'agglomération de l'Albigeois réaffirme son engagement pour faire monter en puissance l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans son fonctionnement interne.

Le plan d'actions ainsi que le rapport annuel 2023 ont reçu un avis favorable par le comité social territorial du 15 mars 2024.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de :

- valider le plan d'actions triennal en suivant les quatre axes prioritaires, ci-annexé ;
- prendre acte des éléments du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, ci-annexé.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.132-1 à L 132-4 et ses articles L.2311-1-2 et D-2311-16,

CONSIDÉRANT le rapport intitulé rapport sur l'égalité femmes-hommes 2023,

CONSIDÉRANT le plan intitulé plan d'actions triennal 2024-2026 sur l'égalité femmes- hommes,

VU l'avis favorable du comité social territorial du 15 mars 2024,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 19 mars 2024,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 25 mars 2024,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

ADOpte le plan d'actions triennal pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour les années 2024 à 2026.

PREND ACTE des éléments du rapport en annexe qui présente la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en l'application de l'article L.2311-1-2 du code général des collectivités territoriales.

Fait le 2 avril 2024,

La présidente,

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Michel TREBOSC